



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

25 mars 2015

La Cour des comptes présente son 26^e cahier d'observations au Parlement de la Communauté française

Le 26^e cahier d'observations que la Cour des comptes adresse au Parlement de la Communauté française comporte deux parties.

La première contient des articles de nature comptable et budgétaire. Elle commente, tout d'abord, la reddition des comptes généraux de la Communauté française et de plusieurs organismes d'intérêt public qui en dépendent ; elle expose ensuite les contrôles des comptes de certains d'entre eux.



Dans la seconde partie, la Cour des comptes présente les remarques et recommandations qu'elle a formulées lors de deux audits : l'un relatif à l'agrément et au subventionnement des fédérations sportives, l'autre à la rémunération du personnel enseignant de l'enseignement secondaire ordinaire subventionné par la Communauté française.

Le texte intégral du 26^e cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française est disponible sur la page d'accueil de son site internet (www.courdescomptes.be).

Informations destinées à la presse

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés, des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour des comptes travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.